

Etaient présents :

Ensemble : Monique Bellas (MB) et Bruno Wittmayer (BW) ; Dominique Lebreton est absent excusé (pouvoir MB)

A l'ordre du jour :

1. Attribution des subventions municipales

Je (MB) demande des explications sur les critères d'attribution dans deux domaines : sportif et culturel. Marc Dussautoir répond pour la VSOP que la subvention est certes inférieure à la demande mais supérieure à l'année précédente ; que les deux sections - Athlétisme et Triathlon - ont présenté des projets précis qui justifient ces sommes séparées. Pour la section Country, il renvoie à Mme Jarrige : c'est culturel. Il s'agit en effet du paiement d'une prestation à l'Espace Horizon. Pour les deux subventions très différentes des associations consacrées au théâtre : la différence vient de ce que l'une est animée par des bénévoles, alors que l'autre fait appel à des professionnels. Les services rendus à la commune ne sont pas les mêmes non plus : deux spectacles de café-théâtre et des animations en scolaire pour l'un, un spectacle « compensant la mise à disposition de la petite salle de la Doure de l'autre. Pour toutes les associations ces mises à disposition de salles, terrains... représentent 4 fois la valeur des subventions attribuées - total en progrès de 4,4 %, s'élevant à 1 155 146 €.

Certaines associations sportives appliquent déjà la Convention collective du sport : les subventions accordées en tiennent compte. C'est un des éléments expliquant les disparités. Unanimité

2. Charges à étaler - Trop perçu par le Fonds d'insertion des Handicapés (FIH)

322.307 € versés indûment et restitués dès que cela a été repéré. Etalé sur 5 ans Unanimité

3. Décision modificative n°1 - Budget Ville - application de cette mesure. Unanimité

4. Taxe locale sur l'électricité - Modification du taux

Nous percevons une taxe locale de 6% sur 80% de nos consommations. Il s'agit de passer à 8%. BW fait remarquer que c'est une hausse de 33% de cette taxe. Paul Badri (PB) insiste que ce n'est pas le moment d'augmenter... le coût de la vie... JFO minimise en chiffrant à 1 € par mois. 12 €/an en moyenne donc... Il insiste que les finances sont basses et qu'il faut faire rentrer... Voilà une augmentation d'impôt qui contredit les promesses faites (« sur les « taxes seulement ») 3 votes contre (Ensemble)

5. Travaux d'entretien annuel du Bois des Pins - Année 2008

25.056 € TTC. Charles Klinzing (CK) fait remarquer que l'enlèvement des débris laisse à désirer. Promesse de suivi du contrat avec l'ONF... Unanimité

6. Travaux d'entretien annuel du Bois Prieur - Travaux touristiques - Année 2008

13960 € hors TVA dont 5.584 € à la charge d'Ozoir. Je (MB) soulève la question de la TVA existant sur la précédente tranche de travaux et pas sur celle-ci. Ce sera examiné de près, d'autant que ces 4.000 € de TVA ne sont pas récupérables. Unanimité.

7. Travaux « Espace Coluche - Création d'une salle polyvalente » Avenant n°1 - Lot 1 VRD et Avenant n°2 autres corps d'état

Quelques améliorations d'isolation et acoustiques. J'en profite pour me faire conformer que le chêne élagué ne sera pas coupé (Il s'agissait d'aérer et d'éviter des nuisances sur la toiture) Unanimité

8. Attribution du marché pour le dévoiement d'un collecteur d'eaux pluviales et la construction d'un bassin de stockage-restitution enterré de 200 m³ rue des Tulipes.

L'idée paraissait bonne : on résout une question technique (les eaux ne ravinent plus les constructions de M. Marie, riverain de l'école) et on a de l'eau pour arroser nos espaces fleuris. Le coût laisse sans voix : 360.000 € pour un bassin de 200 m³ et des pompes de relevage. De quoi regretter d'avoir accordé un permis de construire en 2004 à M. Marie... Car dans sa propriété passe le ru de la Chauvennerie, dans lequel les eaux de pluie se déversent naturellement. En boutade je dis qu'il eut coûté moins cher de préempter le bien de M. Marie !
3 voix contre (Ensemble)

9. Transfert des voies et réseaux du lotissement « Les Villas du Centre » constituées des voies dénommées rue de Chevry angle Palaisot et Impasse du Vieux Moulin Unanimité

10. Acquisition à l'euro symbolique de l'assiette foncière du lotissement « Les Maisons d'Ozoir » constituée des voies dénommées Impasse du Professeur Robert Debré, Impasse du Professeur Henri Mondor et Impasse du Professeur Lenegre. Unanimité

11. Acquisition d'une partie de la parcelle AT38 à l'euro symbolique sise 1 rue François de Tessan. Unanimité

12. Avenant n°2 - Marché de maintenance générale de l'éclairage public

Ce contrat qui nous lie à ETDE Gallet-Delage depuis 2004 entraîne des surcoûts de fourniture d'électricité. En effet, ce groupement d'entreprise achète notre électricité à POWEO, sur le marché libre, beaucoup plus cher que si nous étions restés à EDF. Il s'agit de recalculer - à la baisse - le coefficient d'actualisation (l'indexation), d'intégrer - à la hausse donc - les nouveaux points lumineux (238) et d'opter pour des lanternes plus performantes... et plus chères, pour les 8 années restantes de ce contrat calamiteux.

BW rappelle la stabilité des prix EDF pour les communes (abonnements et tarifs). Devant l'explosion du marché libre, le vote d'une loi permettant l'option pour un tarif transitoire (TARTAM) qui pouvait être faite entre janvier et juillet 2007 et qui limite, pour 2 ans, l'augmentation à 10%. Notre fournisseur a-t-il fait ce choix ? Comme « ce n'est pas nous qui payons » (JFO), nous ne le savons pas. Mais ce tarif entre dans la formule de calcul de l'indexation qui « limite » notre augmentation à 20% sur 3 ans. 3 voix contre (Ensemble).

13. Dispositions relatives au secteur de la petite enfance - modification du règlement

Peu de modifications. Mais l'une d'elles m'interpelle : « Le contrat d'accueil ne pourra plus être résilié après le 31 mai ». J'avais entendu qu'il y a des difficultés à se faire inscrire, faute de places. Alors, en cas de désistement au-delà du 31 mai, on a la liste d'attentes pour combler le trou... Mme Méléard me répond que cette année ils vont probablement réussir à satisfaire toutes les demandes. Donc pas de liste d'attente et il faut assurer une sécurité d'emploi aux assistantes maternelles... Interrogée sur l'avenir de la crèche : « on va vers une extension... on y réfléchit ». Unanimité

14. Renouvellement de la convention de coopération Lille/ANPE

Au lieu d'une convention sur 2 ans nous n'allons que jusqu'au 31 décembre 2008, « compte tenu de la perspective de fusion ANPE/ASSEDIC... » Unanimité

15. Modification du tableau des emplois communaux.

Il y a 1 licenciement. Comment est-ce possible ? interroge BW « un problème d'inaptitude médicalement constatée », très rare. Unanimité

16. Désignation du représentant de la collectivité au sein du Conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Ile de France (EPF).

C'est M. le Maire qui est proposé à notre élection. Nous nous abstenons. JFO (ou Mme Jarrige ?) m'interroge sur mon vote alors qu'il s'agit d'un établissement pour construire davantage de

logements en Ile de France... Je réponds qu'on aurait pu nous proposer quelqu'un d'autre : l'adjoint à l'urbanisme ou...)

17. Mise en compatibilité du POS/PLU de la commune d'Ozoir-la-Ferrière

C'est l'heure de bravoure de M. Boyer. Son discours dure près d'une demi-heure. Il s'agit du SIETOM et il doit démonter les avis favorables de la quasi unanimité des experts qui se sont penchés sur ce dossier. Tout y passe : exigüité, odeurs au Canada, incompétence voire « rapport de complaisance » d'INERIS, absence de tri préalable avant l'introduction dans les BRS, compost dangereux à la sortie, pas de recherche de la dioxine à distance du site (ça c'est un risque disparu depuis 1996). Aucune recherche sur l'innocuité des rejets du compostage, décompte des élèves, clients, habitants riverains (on dépasse les 30.000 avec Gretz). Et de conclure qu'on ne pourra pas empêcher le Préfet de donner un avis favorable. Mais que cette décision, on pourra immédiatement l'attaquer.

M. le Maire rajoute quelques commentaires dans le même sens et l'un et l'autre reprendront encore la parole avant le vote.

Difficile d'intervenir derrière, pour tenir un propos inverse, d'autant que je suis à peu près seule de mon avis dans cette assemblée, public compris. Je tiens cependant à dire que :

- la comparaison avec des sites plus grands, dont Sorel Tracy, ne vaut pas car on n'y fait pas que du compostage
- que pour les odeurs canadiennes, il n'est pas assuré que cela vienne du compostage puisqu'ils accueillent et traitent aussi des boues d'épuration
- que les experts et les commissaires enquêteurs ont validé ce projet
- que la situation actuelle est mauvaise et que si c'était dangereux, c'est maintenant que ce serait dangereux, et qu'en tous cas c'est maintenant que c'est franchement désagréable
- que la modernisation ne pourra qu'améliorer la situation
- que la recherche d'un autre site et de nouvelles études prendront des années, pendant lesquelles l'usine actuelle continuera de tourner
- qu'il n'y a pas d'étude sur la nocivité à distance du site parce qu'au-delà de 100 m il n'y a plus rien à mesurer
- que le choix du site a été fait deux fois en 94 et en 2002 alors cessons de tergiverser.

JFO me répond que 2 rapports sur 4 sont négatifs. (seul celui d'ANTHEA a une conclusion négative) « qu'on a appris à avoir des doutes » ; qu'on aura cette usine là pour 30 ans (délai d'amortissement) ; que l'urbanisation galopante « des petites communes voisines » nous fera atteindre les 65.000 tonnes (capacité maxi de la future usine) dans les 4 ans à venir. Que ce qu'on peut faire en un an ici pour 20 M€ on pourra le faire plus loin dans le même temps pour 1M€ de plus (faux : l'équipement du site « en rase campagne » s'ajoutera à l'achat du terrain)...

BW, qui s'est depuis le début des débats sur ce sujet positionné « contre », se réjouit de voir enfin tous ses arguments entendus et repris. Et demande à Loïc Griveau d'expliquer sa position aujourd'hui.

LG dit avoir été « rassuré » par M. Rodriguez en 2005. Enervé par tous les arguments Nimby (not in my back yard = pas dans ma cour) des opposants à ce projet. Mais après discussions avec JFO et AB, il a vu que « cela ne collait pas » :

- le compost produit est complètement mort, « cela ne sent plus rien », « je n'en mettrais pas dans mon jardin ». c'est « inerte », « en l'absence de tri préalable on va retrouver les déchets polluants dans les cultures ». Il ne faut pas envoyer cette usine trop loin car après il y a les transports polluants, mais AB a parlé de sites...

AB Ce que le Préfet peut nous imposer, il pourra l'imposer ailleurs.

1 Vote « contre » (MB) 1 abstention (CK)

18. Délibération ajoutée en dernière minute : transfert du siège social de SIAR à la Commune d'Ozoir-la-Ferrière.

M. le Maire d'Ozoir a été élu président de ce Syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien

du ru du Réveillon. Le siège suit. Unanimité

19. Délibération ajoutée en dernière minute : Réhabilitation de voirie - Lotissement le Fond de Brac, signature de marché de travaux.

Il y a pour 348.486 €. C'est SO.TRA.BA. et TELEREP qui remportent ce marché. La réhabilitation de toutes ces voies et des réseaux va coûter moins que le bassin de rétention du Plume Vert ! J'en fais la remarque « Rien à voir » (JFO) Peut-être... C'est la même entreprise... C'est décidément bien cher le bassin.

BW demande quelle part est payée par les riverains : « la part non subventionnée » (JFO) il y a au moins 50% de subventions. Il ne cite pas les 17% normalement pris en charge par la commune dans des opérations similaires... « il va voir ». Unanimité

20. Délibération ajoutée en dernière minute : Constitution de la nouvelle Commission communale des impôts directs (16 titulaires et 16 suppléants). Le Directeur des services fiscaux choisira 8 titulaires et 8 suppléants à partir de cette proposition. Unanimité

21. Compte rendu au Conseil de l'exercice des pouvoirs délégués

Quelques tarifs de sorties, quelques locations de la salle du Caroussel et une ligne de trésorerie interactive auprès de la Caisse d'épargne « renouvellement » pour 4.000.000 €, sur un an.

22. Questions diverses

pas de questions des élus

question du public : Thierry Oden fait part de la chute d'un enfant dans la rue de la Ménagerie, à la hauteur de la rue de Braque, dans le bois de la Source. L'enfant était enlisé jusqu'au cou. Que fait-on pour nettoyer et sécuriser ?

JFO : les panneaux de danger ont été renforcés. Les barrières sont là ; l'enfant les avait franchies. Le ru avait été curé il y a quelques années. On cherche une solution définitive, avec des plantes.

L'assainissement est entrepris en amont, à la gare...

Fin du Conseil à 23 h 10

Monique Bellas